

Mise en accessibilité : une commune pilote l'achat groupé de diagnostics (44)

Publié le 27/10/2014

Social - Santé

Loire-Atlantique (44)

Dès 2013, la municipalité de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (8.483 habitants) a eu l'idée de se tourner vers les commerçants et professions médicales ou paramédicales pour les préparer à l'échéance de mise en accessibilité des établissements recevant du public. En faisant, de cette obligation, une occasion d'améliorer leur accueil.

Au 1er janvier 2015, selon la loi de 2005, tous les établissements recevant du public (ERP) devront être aux normes d'accessibilité. Les commerces et cabinets médicaux ou paramédicaux font partie des établissements soumis à cette échéance. Les élus de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (Loire-Atlantique) ont décidé de lancer une initiative originale, notamment l'achat groupé de diagnostics, pour susciter une mobilisation et inciter les professionnels à anticiper leurs obligations.

La commune pilote l'achat groupé de diagnostics

En janvier 2013, la municipalité invite tous les gérants de locaux commerciaux, médicaux et paramédicaux, à une réunion d'information durant laquelle les services de l'Etat (DDTM) présentent la réglementation et les dispositifs techniques de la loi de 2005. La municipalité explique également son projet : piloter l'achat groupé de diagnostics en s'engageant à cofinancer au moins dix diagnostics. Un coupon est distribué à la fin de la réunion pour recueillir les candidatures de professionnels volontaires. La commune s'est occupée de trouver le cabinet d'études, a négocié un tarif préférentiel grâce à un appel d'offres groupé. "Alors qu'un diagnostic de mise en accessibilité peut coûter près de 250 euros, cela a permis de réduire le coût unitaire à 90 euros. De plus, la mairie prend à sa charge la moitié de ce coût pour les premiers candidats à la réalisation de cette étude technique", explique Claudine Recoquillé, chef de projet aménagement de territoire et économique.

Les diagnostics confirment les priorités et les "points noirs"

Eté 2013, dix commerçants ont eu en main leur diagnostic accessibilité. Parmi eux, un orthopédiste, une crêperie, un magasin de vêtements, un boulanger, un traiteur, un jardinier, une agence immobilière, une boutique de cadeaux, un magasin de matériel de pêche. Pour chacun, le bureau d'études a effectué une visite des locaux, avant de procéder au chiffrage des travaux à réaliser, dans

les grandes lignes.

Si certains professionnels estiment que le diagnostic livré est un peu superficiel, avec un chiffrage un peu juste, l'étude a eu le mérite de fournir ou confirmer des pistes à creuser, et surtout il indique les points noirs qui doivent absolument être corrigés.

Bilan globalement positif : cercle vertueux amorcé, opération poursuivie

Certes du diagnostic aux travaux, il faut le temps pour les commerçants de prévoir les budgets. Six mois plus tard, seule l'orthopédiste avait démarré les travaux de mise aux normes.

Reste que la valeur d'exemple a bien fonctionné. Les premiers candidats au diagnostic accessibilité sont les plus sensibles à la question, ainsi que des professionnels "moteurs", comme le président de l'association des commerçants. Leur notoriété donne à leur engagement une bonne visibilité, et donc un effet d'entraînement d'autant plus fort. Début 2014, un nouvel appel a été lancé et cinq nouveaux volontaires y ont répondu. Ils ont reçu leur diagnostic pendant l'été 2014.

Partenariat avec des étudiants designers, pour positiver la contrainte de la loi

"Nous avons travaillé parallèlement avec une école de design de Nantes. L'idée était de faire en sorte que la réflexion sur l'accessibilité soit également l'occasion pour le commerçant de penser au réaménagement de son espace de vente", explique la chef de projet. Des étudiants proposaient de se rendre sur place pour étudier ce qui pouvait être amélioré, que ce soit dans l'aménagement de l'espace, l'accueil de la clientèle, sa circulation etc. Trois commerces ont joué le jeu : un magasin de chaussures, une charcuterie et une entreprise d'intérim. Chacun a eu en main plusieurs scénarios, à charge pour lui de s'en inspirer ou non. "Les propositions peuvent parfois représenter des travaux conséquents, mais l'initiative a eu le mérite d'ouvrir la réflexion des gérants de locaux accueillant du public et de valoriser la mise en accessibilité", conclut la chef de projet.

Emmanuelle Stroesser / Agence Traverse pour la rubrique Expériences des sites
www.mairieconseils.net et www.localtis.info

Contacts

Mairie de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

24, rue de l'Hôtel de Ville- B.P 45
44310 Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Tél. : 02 40 78 88 22

Nombre d'habitants : 8483

Site officiel : <http://www.stphilbert.fr/>

Arnaud Perrin

Adjoint urbanisme, économie, aménagement village

Claudine Recoquillé

Chef de projet aménagement de territoire et économique

c.recoquille-mairie@stphilbert.fr

POUR ALLER PLUS LOIN

Loi du 11 février 2005

